

ÉTATS FINANCIERS

DU



POUR L'EXERCICE TERMINÉ

LE 31 AOÛT 2018

**CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018**

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de la direction	1
Rapport des auditeurs indépendants	2
États financiers consolidés	
État consolidé de la situation financière	3
État consolidé des résultats	4
État consolidé des flux de trésorerie	5
État consolidé de l'évolution de la dette nette	6
Notes complémentaires	7-26

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction quant aux états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Conseil scolaire Viamonde sont la responsabilité de la direction de ce conseil scolaire et ils ont été dressés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*, comme le précise la note 1 des états financiers consolidés.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude que lors de périodes futures.

La direction du Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction.

Le comité de vérification du Conseil se réunit avec les auditeurs externes pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toute question importante touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation par le Conseil des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Welch LLP, auditeurs externes indépendants nommés par le Conseil. Le rapport d'audit externe décrit les responsabilités des auditeurs, l'étendue de leur examen des états financiers consolidés du Conseil auxquels il est joint et leur opinion relative à ces derniers.



Martin Bertrand
Directeur de l'éducation



Jason Rodrigue
Surintendant des affaires

Toronto (Ontario)
Le 16 novembre 2018

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À l'attention des membres du Conseil du

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil scolaire Viamonde, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 août 2018, de même que les états consolidés des résultats, de l'évolution de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. La direction a préparé les états financiers consolidés en application des clauses relatives à l'information financière stipulées dans la note 1 y afférent.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément à la méthode de comptabilité décrite à la note 1, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues au Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne du Conseil portant sur la préparation des états financiers consolidés, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil scolaire Viamonde au 31 août 2018, ainsi que l'état consolidé de ses résultats d'exploitation, le changement de sa dette nette et l'état consolidé de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux méthodes comptables décrites dans la note 1 jointe aux états financiers consolidés.

Méthode de comptabilité

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention des lecteurs à la note 1 des états financiers consolidés, qui décrit la méthode de comptabilité appliquée pour préparer ces derniers et sur les différences importantes entre ce dernier et les normes comptables du secteur public canadien.

Cornwall (Ontario)
Le 16 novembre 2018

Welch LLP - Chartered
Professional Accountants
36 Second Street East, Cornwall, ON K6H 1Y3
T: 613 932 4953 F: 613 932 1731 W: welchllp.com
An Independent Member of BKR International

Welch LLP
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS
EXPERTS-COMPTABLES AUTORISÉS

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 AOÛT 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
ACTIF FINANCIER		
Liquidités	36 188 822 \$	39 281 028 \$
Comptes débiteurs (note 2)	<u>155 139 146</u>	<u>159 820 403</u>
Total de l'actif financier	<u>191 327 968</u>	<u>199 101 431</u>
 PASSIF FINANCIER		
Emprunts temporaires (note 3)	3 266 840	2 085 254
Comptes créditeurs et charges à payer	22 717 088	37 718 518
Autres	84 328	93 726
Dette nette à long terme (note 4)	127 425 007	132 910 723
Revenu reporté (note 5)	10 715 824	5 407 703
Avantages sociaux futurs du personnel (note 6)	2 781 709	2 454 432
Apports en capital reportés (note 7)	<u>262 178 829</u>	<u>253 019 788</u>
Total du passif financier	<u>429 169 625</u>	<u>433 690 144</u>
 DETTE NETTE	<u>(237 841 657)</u>	<u>(234 588 713)</u>
 ACTIF NON FINANCIER		
Frais payés d'avance	553 322	459 409
Immobilisations corporelles (note 8)	<u>358 356 245</u>	<u>341 433 689</u>
Total de l'actif non financier	<u>358 909 567</u>	<u>341 893 098</u>
 SURPLUS ACCUMULÉ (note 9)	<u>121 067 910 \$</u>	<u>107 304 385 \$</u>
 Obligations contractuelles et passifs éventuels (note 10)		

Signé au nom du Conseil :



Secrétaire du Conseil



Président du Conseil

Voir les notes afférentes aux états financiers

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018

	<u>Budget</u> <u>2018</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>
REVENUS			
Subventions provinciales - financement de l'éducation	168 871 522 \$	167 059 992 \$	152 609 157 \$
Subventions provinciales - achat de terrain	-	7 618 385	376 029
Subventions provinciales - autres	1 685 400	2 675 308	2 132 886
Impôt local	24 369 097	27 523 375	25 684 069
Fonds générés par les écoles	2 400 000	3 368 902	3 235 879
Subventions fédérales et droits de scolarité	-	54 447	30 339
Autres revenus	621 188	677 309	721 206
Autres droits de scolarité et revenus	893 925	3 145 305	3 519 692
Amortissement des apports en capital reportés	<u>10 860 309</u>	<u>12 333 973</u>	<u>10 846 076</u>
Total des revenus	<u>209 701 441</u>	<u>224 456 996</u>	<u>199 155 333</u>
DÉPENSES (note 11)			
Enseignement	145 569 297	140 001 921	129 784 143
Administration	6 547 754	6 954 610	6 292 682
Transport	17 822 151	17 607 305	16 726 373
Installations destinées aux élèves	37 006 308	37 857 828	35 167 460
Fonds générés par les écoles	2 400 000	3 240 222	3 052 699
Autres dépenses	<u>2 219 099</u>	<u>5 031 585</u>	<u>5 277 368</u>
Total des dépenses	<u>211 564 609</u>	<u>210 693 471</u>	<u>196 300 725</u>
Surplus de l'année (note 12)	(1 863 168)	13 763 525	2 854 608
Surplus accumulé au début de l'exercice	<u>107 304 385</u>	<u>107 304 385</u>	<u>104 449 777</u>
Surplus accumulé à la fin de l'exercice	<u>105 441 217</u> \$	<u>121 067 910</u> \$	<u>107 304 385</u> \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018

	2018	2017
FONCTIONNEMENT		
Surplus de l'année	13 763 525 \$	2 854 608 \$
Sources et (utilisations) :		
Postes hors caisse, notamment l'amortissement, réduction de valeur, les pertes et transferts à actifs destinés à la vente	12 672 604	11 137 995
Amortissement des apports de capital reportés	(12 282 617)	(10 846 076)
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs	223 512	(825 535)
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et des charges à payer	(15 001 430)	14 039 813
Diminution des autres éléments de passif	(9 398)	(7 925)
Augmentation des revenus reportés	1 649 626	112 959
Augmentation (diminution) des avantages sociaux à payer	327 277	(81 748)
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	<u>(93 913)</u>	<u>260 438</u>
	<u>1 249 186</u>	<u>16 644 529</u>
 OPERATIONS LIÉES AUX IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(29 595 153)</u>	<u>(36 216 039)</u>
 FINANCEMENT		
Augmentation (diminution) des emprunts temporaires	1 181 586	(11 317 831)
Émission de passif à long terme	-	6 229 626
Dette remboursée et contributions au fonds d'amortissement	(5 485 718)	(5 214 530)
Diminution des comptes débiteurs		
-Gouvernement Ont./Immobilisations approuvées	4 457 745	6 742 854
Augmentation des apports en capital reportés	21 441 658	33 393 690
Augmentation des revenus reportés - immobilisations	<u>3 658 490</u>	<u>1 444 118</u>
	<u>25 253 761</u>	<u>31 277 927</u>
 Changement dans les liquidités	 (3 092 206)	 11 706 417
 Liquidités au début de l'exercice	 <u>39 281 028</u>	 <u>27 574 611</u>
 Liquidités à la fin de l'exercice	 <u>36 188 822</u> \$	 <u>39 281 028</u> \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE
ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
SURPLUS DE L'ANNÉE	<u>13 763 525</u> \$	<u>2 854 608</u> \$
ACTIVITÉS DE CONTINUITÉ PORTANT SUR LES IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(29 595 153)	(36 216 039)
Amortissement des immobilisations corporelles	12 621 246	11 137 995
Gain/perte sur la disposition d'immobilisations corporelles	<u>51 351</u>	<u>-</u>
Total des activités liées aux immobilisations corporelles	<u>(16 922 556)</u>	<u>(25 078 044)</u>
ACTIF NON FINANCIER - AUTRE		
Acquisition de frais payés d'avance	<u>(93 913)</u>	<u>260 440</u>
Variation de la dette nette	(3 252 944)	(21 962 996)
Dette nette au début de l'exercice	<u>(234 588 713)</u>	<u>(212 625 717)</u>
Dette nette à la fin de l'exercice	<u>(237 841 657)</u> \$	<u>(234 588 713)</u> \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La direction a préparé les états financiers consolidés en appliquant la méthode de comptabilité décrite ci-dessous.

a) Référentiel comptable

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables du secteur public canadien à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2014. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services et les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarés comme des apports de capital reportés dans l'état des résultats pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports de capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions sont les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, les recettes de l'impôt foncier.

Les conventions comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables du secteur public canadien en vertu desquelles:

- les paiements de transfert du gouvernement non assortis d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre 3410 des normes comptables canadienne du secteur public;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre SP3100 des normes comptables canadienne du secteur public;
- les revenus tirés d'impôts fonciers doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre SP3510 des normes comptables canadienne du secteur public.

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des normes comptables canadienne du secteur public canadien.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

b) Périmètre comptable

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les recettes et les charges du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les organisations qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au Conseil et qui sont soumises à l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, les passifs, les recettes et les charges des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du Conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entités consolidées:

- Fonds générés par les écoles
- Partenariat S.A.P.
- Consortium de transport - Francobus

Les opérations entre les services et entre les organisations ainsi que leurs soldes respectifs sont éliminés.

c) Fonds en fiducie

Étant donné que les fonds en fiducie et les opérations connexes qu'administre le Conseil ne relèvent pas de son autorité, ils ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés.

d) Liquidités

Les liquidités englobent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements à court terme. Les placements à court terme sont très liquides, présentent des risques insignifiants de changement de valeur et ont une échéance rapprochée, inférieure à 90 jours.

e) Placements

Les placements temporaires sont constitués de titres négociables qui sont des placements liquides à court terme assortis dont la date d'acquisition varie d'une échéance de trois mois à un an et qui sont comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière au coût ou à la valeur marchande, selon le moindre de ces deux montants.

Les placements à long terme sont des placements assortis d'une échéance supérieure à une année. Les placements à long terme sont comptabilisés au coût et évalués régulièrement en vue de déceler toute perte de valeur durable.

f) Recettes reportées

Certains montants sont reçus en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une entente et ne peuvent être utilisés qu'aux fins de programmes, de services ou d'opérations spécifiques. Ces montants sont constatés comme recettes pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services offerts.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

g) Apports en capital reportés

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'actif d'immobilisations corporelles reçues ou recevables aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports de capital reportés, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. Ces montants sont déclarés comme des recettes au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie :

- les paiements de transfert du gouvernement reçus ou recevables aux fins d'immobilisations;
- les autres apports grevés d'affectation reçus ou recevables aux fins d'immobilisations;
- les revenus tirés d'impôts fonciers qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

h) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Dans le cadre des conventions collectives ratifiées pour les employés syndiqués et des ententes à la table central avec les directeurs et directeurs adjoints d'école, des fiducies de soins de santé au bénéfice des employés (FSSBE) ont été établies en 2016-2017 : FEESO et AEFO et en 2017-2018, SCFP et un regroupement des membres du personnel non-syndiqué et des directions et des directions adjointes. Les FSSBE offrent des prestations de soins de santé, d'assurance-vie et de soins dentaires à tous les membres du personnel du Conseil à l'exclusion des enseignants suppléants occasionnels et du personnel occasionnel et temporaire. Ces prestations sont offertes dans le cadre d'une structure de gouvernance conjointe entre les groupes de négociation / employés, les associations de conseillers scolaires et le gouvernement de l'Ontario. Le Conseil doit remettre aux FSSBE des primes mensuelles dont le financement est couvert par la partie des avantages sociaux intégrés dans les Subventions pour les besoins des élèves (SBE) et par un financement additionnel du ministère sous la forme d'une contribution de la Couronne.

Le conseil scolaire a adopté les principes énoncés ci-après relativement à la comptabilisation de ces prestations.

- (i) Les coûts des régimes de retraite auto-assurés et des autres régimes d'avantages sociaux futurs sont établis par calcul actuariel fondé sur les meilleures estimations de la direction relatives à la progression des salaires, la valeur des jours de maladie accumulés à la retraite, l'évolution des coûts de l'assurance et des soins de santé, les taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, les taux d'inflation à long terme et les taux d'escompte. Le calcul actuariel des gratifications de retraite est fondé sur le salaire du membre du personnel, sur ses jours de congé de maladie accumulés et sur ses années de service à la date du 31 août 2012, ainsi que sur les meilleures estimations de la direction relatives au taux d'escompte. Tous les gains ou pertes actuariels dus aux changements du taux d'escompte sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière d'un groupe des membres du personnel.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

h) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

En ce qui concerne les prestations de retraite et autres avantages sociaux autoassurés dont les droits sont acquis ou accumulés pour les périodes de service fournies par les membres du personnel, telles que les gratifications de retraite et les prestations d'assurance vie et de soins de santé pour les retraités, leur coût est déterminé par calcul actuariel selon la méthode des prestations projetées puis ramenées au prorata des périodes de service. Selon cette méthode, les coûts des prestations sont constatés sur le nombre estimatif moyen des années de service d'un groupe des membres du personnel.

En ce qui concerne les obligations relatives aux prestations autoassurées qui découlent d'événements particuliers survenant de temps à autre, telles que les obligations applicables aux indemnités d'accident du travail ou d'invalidité de longue durée, aux prestations d'assurance vie et de soins de santé pour les personnes qui sont en congé d'invalidité, le coût est constaté immédiatement à l'égard de la période durant laquelle ces événements surviennent. L'ensemble des pertes et des gains actuariels liés à ces prestations sont constatés immédiatement au cours de ladite période.

(ii) Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, équivalent aux cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.

(iii) Les coûts des prestations assurées équivalent à la quote-part de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.

i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement attribuables à son acquisition, à sa construction ou à son amélioration, ainsi que les intérêts liés à son financement durant sa construction, le cas échéant. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer ces coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisées comme étant des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme des contrats de location-exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses à mesure que celles-ci sont engagées.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

i) Immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie estimative, et ce, comme suit :

Immobilisations	Durée de vie utile estimative (en années)
Améliorations foncières à durée de vie limitée	15
Bâtiments et amélioration des bâtiments	40
Structures mobiles	20
Autres bâtiments	20
Équipement initial des écoles	10
Mobilier	10
Matériel	5-15
Matériel informatique	5
Logiciel informatique	5
Améliorations locatives	Jusqu'à l'expiration de la location

Les immobilisations en construction, de même que les immobilisations qui ont engendré des coûts avant leur acquisition ou leur construction, ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à le préparer pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service et destinés à la revente ne sont plus amortis : ils sont comptabilisés soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent aux critères de ce qui constitue un actif financier sont reclassées sur l'état consolidé de la situation financière comme « actifs destinés à la vente ».

j) Paiement de transfert

Les paiements de transfert du gouvernement, qui incluent des subventions législatives, sont comptabilisés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements qui donnent lieu à ces paiements, à la condition que ces derniers soient autorisés, que les critères d'admissibilité de ces paiements aient été respectés et qu'une estimation raisonnable de leur montant soit possible. Si les paiements de transfert du gouvernement contiennent des clauses qui donnent lieu à un élément de passif, ils sont reportés et constatés comme recette lorsque les conditions sont remplies.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations sont reportés conformément au Règlement 395/11, comptabilisés comme apports de capital reportés et constatés comme recettes dans les états financiers consolidés des résultats au même taux et pendant les mêmes périodes d'amortissement de l'actif.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

k) Revenu de placements

Le revenu de placements est comptabilisé comme recette durant la période au cours de laquelle il est réalisé.

Lorsque le gouvernement à l'origine du financement ou une loi pertinente l'exige, le revenu de placements réalisé sur des fonds grevés d'affectations externes, notamment concernant les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagement scolaires et l'éducation de l'enfance en difficulté, est ajouté aux soldes des recettes reportées correspondants.

l) Dette nette à long terme

La dette à long terme est comptabilisée nette des soldes des fonds d'amortissement connexes.

m) Montants budgétés

Les montants budgétés, tirés du budget approuvé par les membres du Conseil, sont fournis à des fins de comparaison. Le budget approuvé par les membres du Conseil est établi selon le modèle de financement des conseils scolaires prescrit par le gouvernement provincial. Il est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement.

n) Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés en conformité avec la méthode de comptabilité décrite dans la note 1a exige que la direction énonce des estimations et des hypothèses qui affectent aussi bien les montants comptabilisés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés que les montants comptabilisés des recettes et des charges au cours de l'exercice. Les comptes soumis à un important degré d'estimation incluent les estimations actuariels utilisés envers les avantages sociaux futurs du personnel. Il se peut que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

o) Recettes d'impôt foncier

Selon les normes comptables du secteur public canadien, l'entité qui détermine et établit le taux d'impôt comptabilise les recettes dans les états financiers, qui dans le cas du Conseil, est la province de l'Ontario. Par conséquent, les recettes de l'impôt foncier reçues des municipalités sont comptabilisées dans le cadre des subventions générales de la province.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018

2. COMPTES DÉBITEURS - PROVINCE DE L'ONTARIO

La province de l'Ontario a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le Conseil scolaire Viamonde a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations au 31 août 2010 corroborés par les programmes d'immobilisations existants. Le Conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations existants. Il se peut que le Conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer ses programmes d'immobilisations qui seraient elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2018, le Conseil a un compte débiteur de 147 232 409 \$ (2017 - 151 690 154 \$) relatif à ces subventions pour immobilisations.

3. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Les emprunts temporaires consistent de :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
<u>Caisse populaire Welland Ltée</u>		
Prêt à demande Segment A - 2,130 % remboursable en un paiement d'intérêts mensuel seulement, vient à échéance le 26 septembre, 2018.	1 075 \$	842 \$
Prêt à demande Segment B - 1,530 % remboursable en un paiement d'intérêts mensuel seulement, vient à échéance le 1 septembre 2017.	-	679 191
Prêt à demande Segment E - 2,130 %, remboursable en un paiement d'intérêts mensuel seulement, vient à échéance le 26 septembre 2018.	294 131	-
Prêt à demande Segment G - 2,130%, remboursable en un paiement d'intérêts mensuel seulement, vient à échéance le 26 septembre 2018.	587 596	-
Prêt à demande Segment H - 2,130%, remboursable en un paiement d'intérêts mensuel seulement, vient à échéance le 26 septembre 2018.	110 555	1 207 938
Prêt à demande Segment I - 2,130%, remboursable en un paiement d'intérêts mensuel seulement, vient à échéance le 26 septembre 2018.	1 905 717	197 283
Prêt à demande Segment J - 2,130%, remboursable en un paiement d'intérêts mensuel seulement, vient à échéance le 26 septembre 2018.	<u>367 766</u>	<u>-</u>
Solde au 31 août 2018	<u>3 266 840 \$</u>	<u>2 085 254 \$</u>

Le Conseil dispose d'une marge de crédit autorisée de 15 000 000 \$. La marge porte intérêt au taux préférentiel et est renégotiable au 31 décembre de chaque année. Au 31 août 2018, le taux préférentiel était de 3,70 % (2017 : 2,95 %).

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018

3. EMPRUNTS TEMPORAIRES (suite)

Le Conseil dispose de sept ententes de financement avec la Caisse populaire Welland Ltée pour le financement à court terme de certains volets de dépenses de nature capitale.

Ententes de financement	Montant maximal autorisé
Segment A	6 357 555 \$
Segment B	72 754 578 \$
Segment C	36 140 234 \$
Segment E	22 970 541 \$
Segment F	14 470 298 \$
Segment G	19 589 309 \$
Segment H	23 201 810 \$
Segment I	32 088 426 \$
Segment J	22 013 138 \$

Lorsque ces projets seront terminés, ils seront refinancés à l'aide d'un financement à long terme et les prêts à demande seront remboursés.

Au 31 août 2018, huit lettres de crédit ont été émises par la Caisse populaire auprès de certains créanciers du Conseil. Les détails de ces lettres sont comme suite :

Montant	Échéance
53 000 \$	le 20 mars 2019
83 200 \$	le 27 novembre 2018
48 900 \$	le 12 juillet 2019
475 600 \$	le 19 octobre 2018
40 000 \$	le 19 septembre 2018
348 283 \$	le 19 septembre 2018
5 830 \$	le 19 septembre 2018
14 805 \$	le 30 janvier 2019

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018

4. DETTE NETTE À LONG TERME

La dette sous forme de débetures et d'emprunts pour immobilisations comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière comprend les éléments suivants :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
<u>Toronto District School Board</u>		
Débeture du fonds d'amortissement - 5,48 %, échu au mois de décembre 2017.	-	\$ 4 194 307 \$
<u>Débeture - CIBC - Mellon</u>		
2004 - 5,483 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 2 033 878 \$ les 26 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en nov. 2029.	34 361 215	36 458 319
<u>Débetures - Office ontarien du financement</u>		
2006 - 4,56 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 256 568 \$ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en nov. 2031.	5 130 624	5 400 537
2008 - 4,90 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 671 589 \$ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en mars 2033.	14 019 039	14 651 931
2009 - 5,062 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 42 381 \$ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en mars 2034.	915 291	952 310
2010 - 5,232 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 68 386 \$ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en avril 2035.	1 522 522	1 577 470
2013 - 3,663 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 772 209 \$ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en juin 2038.	21 845 085	22 569 359
2014 - 4,003 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 1 442 984 \$ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en mars 2039.	40 503 902	41 731 521
2015 - 2,993 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 61 869 \$ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en mars 2039.	1 971 851	2 035 148
2016 - 3,2420 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 33 810 \$ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en mars 2041	1 084 788	1 116 466
2017 - 3,5940 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 190 707 \$ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en mars 2042	<u>6 070 690</u>	<u>6 229 626</u>
	127 425 007	136 916 994
Moins actif du fonds d'amortissement	<u>-</u>	<u>4 006 271</u>
Solde au 31 août 2018	<u>127 425 007 \$</u>	<u>132 910 723 \$</u>

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018

4. DETTE NETTE À LONG TERME (suite)

Les paiements de capital et d'intérêts concernant la dette nette sous forme de débentures et d'emprunts pour immobilisations de 127 425 007 \$ en cours au 31 août 2018 sont exigibles comme suit :

	<u>Capital et versements au fond d'amortissement</u>	<u>Paiements d'intérêts</u>	<u>Total</u>
2019	5 548 007 \$	5 600 755 \$	11 148 762 \$
2020	5 810 489	5 338 273	11 148 762
2021	6 085 735	5 063 027	11 148 762
2022	6 374 380	4 774 382	11 148 762
2023	6 677 093	4 471 669	11 148 762
Par la suite	<u>96 929 303</u>	<u>29 046 634</u>	<u>125 975 937</u>
	<u>127 425 007 \$</u>	<u>54 294 740 \$</u>	<u>181 719 747 \$</u>

La dette nette de 2017 comprenait des débentures à fonds d'amortissement non remboursées d'une valeur de 4 194 307 \$ garantie par les actifs du fonds d'amortissement dont la valeur comptable s'élevait à 4 006 271 \$ avec une valeur marchande de 4 338 349 \$. Cette débenture fut remboursée en décembre 2017.

Les intérêts sur la dette à long terme sont de 6 443 092 \$ (2017 - 6 731 723 \$).

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018

5. REVENU REPORTÉ

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus dans les revenus reportés et comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière.

Au 31 août 2018, le revenu mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente et inclus dans les recettes reportées incluait ce qui suit :

	<u>Solde au 31 août 2017</u>	<u>Revenu grevé d'une affectation externe et revenu de placements</u>	<u>Revenu constaté pour la période</u>	<u>Transferts aux apports de capital reportés</u>	<u>Solde au 31 août 2018</u>
Installations destinées aux élèves	4 859 699 \$	18 079 752 \$	(10 668 027) \$	(3 753 230) \$	8 518 194 \$
Éducation de l'enfance en difficulté	-	19 716 778	(19 716 778)	-	-
Autre	<u>548 004</u>	<u>6 008 277</u>	<u>(4 358 651)</u>	<u>-</u>	<u>2 197 630</u>
Total du revenu reporté	<u>5 407 703 \$</u>	<u>43 804 807 \$</u>	<u>(34 743 456) \$</u>	<u>(3 753 230) \$</u>	<u>10 715 824 \$</u>

6. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DU PERSONNEL

Passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs du personnel

	<u>2018</u>		<u>2017</u>	
	<u>Prestations de retraite / congés de maladie</u>	<u>Autres avantages sociaux futurs du personnel</u>	<u>Total des avantages sociaux futurs du personnel</u>	<u>Total des avantages sociaux futurs du personnel</u>
Passif au titre des avantages sociaux futurs du personnel au 31 août	1 259 860 \$	1 703 402 \$	2 963 262 \$	2 726 141 \$
Pertes actuarielles non amorties au 31 août	<u>(181 553)</u>	<u>-</u>	<u>(181 553)</u>	<u>(271 709)</u>
Passif au titre des avantages sociaux futurs cumulés du personnel au 31 août	<u>1 078 307 \$</u>	<u>1 703 402 \$</u>	<u>2 781 709 \$</u>	<u>2 454 432 \$</u>

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018

6. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DU PERSONNEL (suite)

Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs du personnel

	<u>2018</u>		<u>2017</u>	
	<u>Prestations de retraite / congés de maladie</u>	<u>Autres avantages sociaux futurs du personnel</u>	<u>Total des avantages sociaux futurs du personnel</u>	<u>Total des avantages sociaux futurs du personnel</u>
Coût des prestations de l'exercice	72 709 \$	766 024 \$	838 733 \$	372 642 \$
Intérêt sur l'engagement contracté au titre du régime de retraite	35 323	34 726	70 049	55 802
Constatation des gains actuariels non-amortis dans les modifications du régime/compressions	<u>63 749</u>	<u>-</u>	<u>63 749</u>	<u>138 095</u>
Charges ¹ au titre des avantages sociaux futurs du personnel	<u><u>171 781</u></u> \$	<u><u>800 750</u></u> \$	<u><u>972 531</u></u> \$	<u><u>566 539</u></u> \$

¹ À l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après.

Hypothèses actuarielles

Les obligations au titre des prestations constituées pour les futurs régimes d'avantages sociaux du personnel au 31 août 2018 reposent sur les hypothèses actuarielles les plus récentes préparées aux fins de comptabilité en date du 31 août 2018. Ces valeurs actuarielles sont fondées sur des hypothèses relatives aux événements futurs. Ces évaluations prennent en compte les modifications du régime décrites ci-dessus et les hypothèses économiques utilisées pour ces valeurs constituent les meilleures estimations des taux anticipés.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018

6. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DU PERSONNEL (suite)

Prestations de retraite

(i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Le personnel enseignant et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ce personnel sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

(ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les membres du personnel non enseignant du Conseil peuvent devenir membre du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux personnel selon leur nombre d'années de service et les taux de rémunération. Les cotisations au régime du Conseil équivalent aux cotisations des membres du personnel. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2018, le Conseil a cotisé 2 577 072 \$ (2017 – 2 403 668 \$) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du Conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018

6. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DU PERSONNEL (suite)

(iii) Gratifications de retraite

Le Conseil procure des gratifications de retraite à certains groupes du personnel embauchés avant certaines dates. Le Conseil procure ces prestations par l'entremise d'un régime à prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Le montant des gratifications payables aux personnel admissibles est fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service au 31 août 2012.

Gratifications à la retraite	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Progression salariale	0,00 %	0,00%
Escompte sur les obligations au titre des prestations constituées	2,90 % par année au 31 août 2018	2,03 % par année au 31 août 2017
Mortalité	2014 CPM	2014 CPM
Cessations d'emploi	Tableau "Ontario Light Table" avec changement de 100 % tronqué à 50 ans	

	<u>Probabilité de cessation du personnel</u>		<u>Probabilité de cessation du personnel</u>
<u>Âge</u>		<u>Âge</u>	
25	0,10	25	0,10
30	0,056	30	0,056
35	0,032	35	0,032
40	0,022	39	0,022
45	0,017	45	0,017
49	0,013	49	0,013
50+	Nulle	50+	Nulle

Participants au régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (enseignants du primaire, enseignants du secondaire, directeurs et directeurs adjoints).

Il est estimé que 50 % du personnel prendra sa retraite à 57 ans et 50 % soit à 57 ans soit dès qu'ils seront admissibles à une rente de retraite sans réduction si c'est plus tôt. L'admissibilité d'un membre du personnel à une rente de retraite sans réduction est déterminée en fonction des critères de la formule 85.

Non participants au régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Il est estimé que 50 % du personnel prendra sa retraite à 60 ans et 50 % soit à 60 ans soit dès qu'ils seront admissibles à une rente de retraite sans réduction si c'est plus tôt. L'admissibilité d'un membre du personnel à une rente de retraite sans réduction est déterminée en fonction des critères de la formule 90.

Tel qu'il est expliqué en détail dans le tableau des fonds de réserve, le Conseil n'a aucune réserve désignée pour les engagements relatifs aux avantages sociaux futurs.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018

6. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DU PERSONNEL (suite)

Autres avantages sociaux futurs des employés

- (i) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail.

Le Conseil est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses membres du personnel blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne finance pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Les Conseils scolaires doivent verser un montant complémentaire pendant une période n'excédant pas quatre ans et six mois aux employés recevant des paiements de la Commission de la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents de travail, si une disposition de la convention collective négociée avant 2012 le stipulair.

- (ii) Prestations d'assurance-vie

Le conseil scolaire offre aux d'employés en invalidité des avantages au titre de l'assurance-vie, jusqu'à leur retraite, ou leur retour au travail. Ces cotisations sont fondées sur les antécédents du conseil. Le coût de ces prestations et le passif lié à ce régime sont financés grâce à un régime à prestations déterminées sans capitalisation et sont inclus dans les états financiers consolidés du conseil. Depuis le 1^{er} février 2017, le Conseil n'est plus responsable d'offrir des prestations aux membres de la FEESO et de l'AEFO en maladie.

7. APPORTS EN CAPITAL REPORTÉS

Les apports en capital reportés sont les subventions et contributions reçues aux fins de l'acquisition d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11, et dépensées à la fin de l'exercice. Ces montants sont amortis durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Solde au début de l'année	253 019 788	\$ 230 472 175
Ajouts aux apports en capital reportés	21 493 014	33 393 691
Recettes constatées pour la période	<u>(12 333 973)</u>	<u>(10 846 078)</u>
Solde à la fin de l'année	<u>262 178 829</u>	<u>\$ 253 019 788</u>

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Coûts	Solde au 1^{er} sept. 2017	Ajouts et transferts	Dispositions	Solde au 31 août 2018
Terrains	78 385 573 \$	7 618 385 \$	- \$	86 003 958 \$
Améliorations foncières	2 382 051	-	-	2 382 051
Bâtiments	307 745 971	15 440 283	-	323 186 254
Structures non permanentes	1 440 867	-	-	1 440 867
Mobilier et matériel	9 556 299	1 691 715	(44 186)	11 203 828
Construction en cours	29 978 893	4 844 774	-	34 823 667
Matériel informatique et logiciels	830 008	-	(498 928)	331 080
Actifs loués	134 375	-	(134 375)	-
Total	430 454 037 \$	29 595 157 \$	(677 489) \$	459 371 705 \$

Amortissements cumulés	Solde au 1^{er} sept. 2017	Amortissement	Dispositions, radiations, ajustements	Solde au 31 août 2018
Terrains	- \$	- \$	- \$	- \$
Améliorations foncières	1 385 047	160 828	-	1 545 875
Bâtiments	81 290 297	11 330 181	-	92 620 478
Structures non permanentes	540 547	72 441	-	612 988
Mobilier et matériel	4 899 647	1 052 664	(44 186)	5 908 125
Construction en cours	-	-	-	-
Matériel informatique et logiciels	823 257	3 665	(498 928)	327 994
Actifs loués	81 553	1 467	(83 020)	-
Total	89 020 348 \$	12 621 246 \$	(626 134) \$	101 015 460 \$

Valeur comptable nette	31 août 2018	31 août 2017
Terrains	86 003 958 \$	78 385 573 \$
Améliorations foncières	836 176	997 004
Bâtiments	230 565 776	226 455 674
Structures non permanentes	827 879	900 320
Mobilier et matériel	5 295 703	4 656 652
Construction en cours	34 823 667	29 978 893
Matériel informatique et logiciels	3 086	6 751
Actifs loués	-	52 822
Total	358 356 245 \$	341 433 689 \$

a) Actifs en construction

Les actifs en construction ayant une valeur de 34 823 667 \$ (2017 : 29 978 893 \$) n'ont pas été amortis. L'amortissement de ces actifs commencera lors de leur mise en service.

b) Diminution de la valeur des immobilisations corporelles

La diminution de la valeur des immobilisations corporelles au cours de l'exercice était de Nul \$ (2017 : Nul \$).

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018

9. SURPLUS ACCUMULÉ

Le surplus accumulé est composé de ce qui suit :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Affectation disponible		
Montants affectés à une fin future sur motion du Conseil	34 691 792 \$	28 783 907 \$
Affectations non disponibles		
Revenus comptabilisés pour les terrains	86 003 958	78 385 573
Autres montants non disponibles	<u>372 160</u>	<u>134 905</u>
	<u>86 376 118</u>	<u>78 520 478</u>
Surplus total	<u>121 067 910</u> \$	<u>107 304 385</u> \$

10. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET PASSIF ÉVENTUEL

(i) Construction et rénovation

Durant l'année courante et l'année précédente, le Conseil a conclu plusieurs contrats de construction et de rénovation pour ses écoles. Au 31 août 2018, le Conseil avait des obligations contractuelles résiduelles de 22 522 041 \$.

(ii) Réclamations et griefs

La nature des opérations du Conseil fait en sorte qu'il y a généralement des réclamations judiciaires et des griefs en cours ou possible à tout moment. En ce qui a trait aux réclamations en date du 31 août 2018, l'administration croit que le Conseil a une défense valable et une couverture d'assurance adéquate en place. Si une réclamation était portée contre le Conseil, l'administration ne croit pas que de telles réclamations auraient d'incidences matérielles sur la situation financière du Conseil.

11. CHARGES PAR ARTICLE

Le tableau ci-dessous résume les charges déclarées sur l'état consolidé des résultats, par article :

	<u>2018</u>		<u>2017</u>
	<u>Budget</u>	<u>Réel</u>	<u>Réel</u>
Dépenses courantes :			
Salaires et traitements	123 257 533 \$	123 963 784 \$	116 473 971 \$
Avantages sociaux	22 591 848	21 870 001	18 679 881
Perfectionnement du personnel	1 412 865	1 163 328	1 201 866
Fournitures et services	18 268 070	21 910 235	21 759 710
Intérêts des emprunts	6 120 682	5 870 437	6 156 690
Frais de location	732 800	989 682	582 888
Honoraires et services contractuels	25 103 139	21 651 121	20 171 988
Autres	2 307 558	32 165	135 736
Transferts à d'autres conseils	570 114	570 114	-
Amortissement des immobilisations	<u>11 200 000</u>	<u>12 672 604</u>	<u>11 137 995</u>
	<u>211 564 609</u> \$	<u>210 693 471</u> \$	<u>196 300 725</u> \$

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018

12. SURPLUS DE L'ANNÉE

Le surplus de l'année est composé comme suit :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Surplus disponible	<u>5 907 891</u> \$	<u>2 296 422</u> \$
Surplus non disponible		
Subventions pour l'achat de terrain	7 618 385	376 029
Autres	<u>237 249</u>	<u>182 157</u>
	<u>7 855 634</u>	<u>558 186</u>
Surplus total	<u>13 763 525</u> \$	<u>2 854 608</u> \$

13. FRAIS DE LA DETTE ET INTÉRÊTS SUR LES PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS

Les dépenses relatives à la dette à long terme incluent le capital, les cotisations au fonds d'amortissement et les paiements d'intérêts détaillés comme suit :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Emission de dette à long terme	- \$	6 229 626 \$
Remboursement de dette à long terme	<u>(5 485 718)</u>	<u>(5 214 530)</u>
Emission (remboursement) nette de dette à long terme	<u>(5 485 718)</u> \$	<u>1 015 096</u> \$
Paiement d'intérêts sur les obligations à long terme	5 870 437 \$	6 155 666 \$
Paiement d'intérêts sur les emprunts temporaires visant à financer les dépenses d'immobilisations	<u>127 464</u>	<u>127 464</u>
Paiement d'intérêts total	<u>5 997 901</u> \$	<u>6 283 130</u> \$

Le remboursement de dette à long terme comprend des remboursements de capital sur la dette à long terme de 5 423 530 \$ (2017 – (5 032 413) \$) et l'intérêt gagné sur le fonds d'amortissement de 62 188 \$ (2017 – 182 117 \$).

Le Conseil n'émet plus de dette à long terme suite aux changements apportés par la province de l'Ontario dans le financement des programmes d'immobilisations tel que mentionné à la Note 2.

14. FONDS EN FIDUCIE

Les fonds en fiducie administrés par le Conseil, dont le montant s'élève à 84 328 \$ (2017 - 93 276 \$) n'ont pas été inclus dans l'état consolidé de la situation financière, pas plus que les opérations s'y rapportant n'ont été prises en compte dans l'état consolidé des résultats.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018

15. FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO (OSBIE)

Le Conseil est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une société d'assurance réciproque qui possède un permis en vertu de la *Loi sur l'assurance*. L'OSBIE offre une couverture de responsabilité générale du public, les dommages aux biens et certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 27 000 000 \$ par événement.

Les primes payables sur une période de cinq ans sont en fonction de l'assurance de réciprocité et des antécédents du risque du Conseil. De temps à autre, le Conseil pourrait recevoir un remboursement ou être invité à payer une prime additionnelle au prorata de ses antécédents. Les cinq années de validité de sa police actuelle expirent le 31 décembre 2022.

16. DONNÉES BUDGÉTAIRES

Les données budgétaires non vérifiées présentées dans ces états financiers consolidés se fondent sur le budget révisé de 2017-2018 approuvé par le Conseil le 1 décembre 2017.

17. PARTENARIAT DANS LE CONSORTIUM DE TRANSPORT FRANCOBUS

Le 30 octobre 2008, le Service de Transport Francobus a été constitué en personne morale. Le 28 mai 2009, le Conseil a conclu une entente avec le Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud et le Conseil scolaire catholique Providence pour pouvoir administrer conjointement le transport des élèves de la région en vue d'accroître l'efficacité et les coûts du service. Aux termes de l'entente conclue au moment de la constitution de Service de Transport Francobus, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation de Service de Transport Francobus sont prises en commun. Aucun partenaire ne peut agir de façon unilatérale.

Cette entité est consolidée proportionnellement dans les états financiers consolidés du Conseil, de sorte que la quote-part des actifs, passifs, recettes et charges du consortium qui incombe au Conseil figure dans ses états financiers consolidés. Les opérations et soldes inter organisationnels ont été supprimés. Les dépenses totales du consortium au 31 août 2018 étaient 44 604 580 \$ (2017 - 43 593 094 \$). La quote-part des dépenses du Conseil au 31 août 2018 est 15 434 164 \$ (2017 - 15 009 621 \$).

18. REMBOURSEMENT DES FONDS REÇUS DE LA FIDUCIE « 55 SCHOOL BOARD TRUST »

Le 1^{er} juin 2003, le Conseil a reçu 7 652 471 \$ de la fiducie « 55 School Board Trust » aux fins de sa dette liée aux immobilisations admissibles à une aide financière du gouvernement provincial aux termes d'une entente sur 30 ans conclue avec la fiducie. La fiducie « 55 School Board Trust » a été constituée en vue du refinancement de la dette, non couverte par un financement permanent, des conseils scolaires participants et donc bénéficiaires de la fiducie. Selon l'entente conclue, la fiducie a remboursé la dette des conseils en échange de la cession par ces conseils des futures subventions provinciales qui leur étaient payables en rapport à leur dette non couverte par un financement permanent.

Par suite de l'entente susmentionnée, le passif relatif à la dette non couverte par un financement permanent n'est plus reflété dans la situation financière du Conseil.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018

19. PARTENARIAT S.A.P.

Le partenariat S.A.P. a pour objectif principal de fournir un logiciel de gestion intégré aux onze conseils scolaires ontariens de langue française. Les onze conseils scolaires se partagent une seule infrastructure technologique pour l'administration de leur système d'information financière et certains systèmes administratifs.

Le Conseil scolaire Viamonde agit comme banquier du partenariat S.A.P. Ce partenariat est comptabilisé selon la méthode de consolidation proportionnelle comme suit :

	<u>2018</u>		<u>2017</u>	
ACTIF FINANCIER				
Liquidités	<u>1 138 426</u>	\$	<u>1 434 418</u>	\$
PASSIF FINANCIER				
Compte créditeur et charges à payer	1 018 628		1 285 329	
Revenu reporté - autre	<u>119 798</u>		<u>149 089</u>	
	<u>1 138 426</u>		<u>1 434 418</u>	
ACTIF NET	<u>-</u>	\$	<u>-</u>	\$
DÉPENSES NETTES	<u>287 244</u>	\$	<u>237 895</u>	\$

20. DONNÉES COMPARATIVES

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin d'être conforme à la méthode de présentation adoptée pour l'année courante.